

Séance du 4 avril 2023

L'an DEUX MIL VINGT TROIS le 4 avril à 19H00 dans la salle de réunion du Conseil municipal.

Date de convocation 29/03/2023

Conseil municipal :

DOUAY Martine Maire	Conseillers	
COULOMBEL Joël Adjoint au Maire		
TRANEL Michel Adjoint au Maire	En exercice	14
TOUSSART Catherine Adjointe au Maire	Quorum	08
GREBOVAL Alain Adjoint au Maire	Présents	11
AUGER Isabelle	Procurations	02
DELAMARRE Marie-Claude	Votants	13
GAUDRY Myriam		
GEST Cyril		
LECONTE Jimmy excusé pouvoir à I AUGER		
LEVASSEUR Michel		
LEVASSEUR Yannick excusé pouvoir à M GAUDRY		
PRESTOT Dominique absente		
ROBILLARD Laurence arrivée à 19H50		

Secrétaire : **TRANEL Michel**

Ordre du jour :

- Vote du compte administratif 2022
- Vote du compte de gestion 2022
- Vote des taux d'imposition 2023
- Vote du budget 2023 (affectation du résultat – amortissements – participations syndicales – fongibilité des crédits)
- Demande de subvention au Fond d'Action Local
- Point sur le projet d sécurité routière
- Questions diverses

- OBJET Vote du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	617620.72 €	466859.67 €
RECETTES	695832.54 €	394583.02 €
Résultat 2022	+ 78211.82 €	-72276.65 €
Résultat antérieur	+ 128810.59 €	31839.66 €
Résultat cumulé	+ 207022.41 €	- 40436.99 €

Le Conseil note qu'en 2022, grâce à l'équipement des lampadaires d'éclairage public en leds, de la diminution de l'intensité de nuit, et aux aménagements des chauffages de l'école et du stade, la dépense d'énergie a été maîtrisée puisque les factures d'électricité ont diminuées de 21 % (- 6741 €) par rapport à l'année précédente.

L'excédent global se monte à 166585.42 €. Le compte administratif et le compte de gestion sont approuvés à l'unanimité.

- OBJET : Vote des taux d'imposition 2023

Séance du 4 avril 2023

La commission finances réunie les 7 et 27 mars derniers a pris connaissance du fait que les valeurs locatives de tous les contribuables vont augmenter de 7.1%. Pour cette raison la commission propose de ne pas augmenter le taux des taxes locales, afin de ne pas grever plus avant le budget des administrés. Le Conseil donne son accord et des taux identiques à ceux de 2022 :

Taxe foncière : 46.64%

Taxe sur Foncier non bâti : 37.02%

Taxe habitation : 18.29% (concerne les résidences secondaires et les logements vacants).

Mme DOUAY informe le Conseil que les élus de la Communauté de communes ont voté une taxe ordure ménagère sans augmentation pour 2023.

- OBJET : Vote du budget 2023 (affectation du résultat – amortissements – participations syndicales – fongibilité des crédits)

Le résultat 2022 est affecté ainsi :

Investissement : report du déficit (article 001) 40436.99 €

Fonctionnement : report de l'excédent (article 002) 207022.41 €

Cette année les prévisions budgétaires préparées par la commission finances s'élève à 288 096 € en section investissement et 797 966 € en section de fonctionnement. En investissement les réalisations prévues sont : Remplacement des chauffages et isolation du plafond de la salle des fêtes, aménagement de la sente piétonne à l'entrée de Heudelimont, aménagement de bordures caniveaux rue de la Gare, réfection de la rue de Mont Plaisir et du carrefour des rues du Seigneur de Torcy et du Chemin de Eu, trottoir devant l'abri bus de la rue des Canadiens, et du matériel nécessaires aux travaux du service technique.

Participation au SIVOS : cette année la participation est de 76 903 € (+ 0.25%)

Fongibilité des crédits : la comptabilité de la commune a changé de norme au 1^{er} janvier 2023. Elle est passée de la M14 à la M57. Les dépenses imprévues n'existent plus, remplacées par la fongibilité des crédits, c'est-à-dire la possibilité pour le Conseil d'autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section, hors dépenses de personnel. Le taux est fixé lors du vote du budget, et les virements de crédits font l'objet d'un arrêté de virement transmis au contrôle de légalité. Le Conseil donne son accord dans la limite de 1% des dépenses réelles.

Mme DOUAY signale que le contrat aidé de mr Simon GLADYS prend fin le 24 avril prochain, et qu'il n'est pas possible de la renouveler. Le Conseil donne son accord pour un contrat saisonnier de 3 mois (1 mois renouvelable 2 fois) si besoin.

Après délibération, le Conseil municipal approuve le budget à l'unanimité.

Séance du 4 avril 2023

- OBJET : Demande de subvention au Fond d'Action Local

Mme DOUAY souhaitait proposer une demande de subvention au FAL pour un achat de panneaux de signalisation. Mais le FAL ne peut être sollicité qu'une fois par an et cette année, il faudra faire une demande pour le projet de sécurité routière. Le Conseil renonce à la demande de subvention pour les panneaux de signalisation.

- OBJET : Point sur le projet d sécurité routière

Un certain nombre de Conseillers étaient présents à la réunion qui s'est tenue hier soir au cours de laquelle V3D CONCEPT a présenté un projet. Mme DOUAY présente le projet dans sa 1^{ère} version. V3D l'a adressé à la Direction des Routes pour avis.

- OBJET : Questions diverses

Bicentenaire : La commission communication propose 2 textes à graver sur la plaque commémorative. Le Conseil choisit le texte suivant : « 14 mai 2023 Bicentenaire de la fusion des communes de Saint Rémy en Campagne et Boscrocourt par ordonnance du roi rendue le 14 mai 1823 pour former la commune de SAINT REMY BOSCROCOURT ». Couleur noire lettres dorées.

Opération vente de muguet par l'association Les P'tites Mains : l'information est diffusée aux Conseillers.

La séance est levée à 22H40